

SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI SE TIENDRA À L'HÔTEL DE VILLE DE GASPÉ, LE MERCREDI 12 AVRIL 2023 À 17 h

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 12 avril 2023 et inscription à affaires nouvelles, s'il y a lieu
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 mars 2023
4. Correspondance

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

5. Acceptation des déboursés du mois de mars 2023
6. Adoption du rapport d'utilisation des sommes du Fonds régions et ruralité volet 4
7. Adoption de la mise à jour du plan d'intervention et d'affectation des ressources d'Accès entreprise Québec
8. Demande d'aide financière pour le soutien et la mise à jour en matière de cybersécurité

B) Aménagement – Urbanisme et Environnement

9. Certificat de conformité : Règlement 1507-23 relatif à la démolition d'immeubles de la Ville de Gaspé
10. Certificat de conformité : Règlement 2006-08-22 amendant le règlement de zonage 2006-08 de Grande-Vallée

C) Développement socioéconomique

11. État des programmes d'aide financière
12. Dossiers d'investissement
13. Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale – Octroi des aides financières

D) Autres dossiers

14. Autorisation de signature de l'entente de collaboration en sécurité civile
15. Déclaration de compétence en matière de production d'électricité provenant de toute source d'énergie renouvelable
16. Autorisation de signature de l'entente intermunicipale de mise à jour de la constitution de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
17. Nomination des membres du Comité de suivi des politiques Familles et Municipalité amie des aînés
18. Adoption des redditions de comptes de l'Alliance pour la solidarité Gaspésie 2017-2023 :
 - a) Ressources humaines 2021-2022
 - b) Ressources humaines automne 2022
 - c) Planificateur familial

19. Affaires nouvelles :
 - a)
 - b)
20. Période de questions pour le public
21. Ajournement ou levée de la séance